



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## prestations

Question écrite n° 120739

### Texte de la question

M. Joël Regnault attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question du devenir des pensions de retraites des travailleurs d'origine étrangère prenant leur retraite dans leur pays d'origine après leur décès. À l'occasion de leur audition par la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) de l'Assemblée nationale, sur la « lutte contre la fraude sociale » la présidente de la sixième chambre de la Cour des comptes, et un conseiller maître ont présenté une communication de la Cour des comptes sur la lutte contre les fraudes aux prestations dans les branches prestataires du régime général relevant notamment que pour certains retraités d'origine étrangère qui, à l'occasion de leur retraite, retournaient vivre dans leur pays d'origine tout en percevant leur pension de retraite, l'information relative à leur décès parvenait tardivement voire ne parvenait jamais à l'organisme liquidateur de la pension. Dans le cadre de la lutte indispensable contre ces fraudes, et à l'heure où il est demandé à chacun de nos concitoyens de consentir un effort de solidarité particulier au titre des retraites, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour mettre un terme à ce type de fraude et assurer un suivi de ces pensions de retraites versées hors de France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joël Regnault](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120739

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11268

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)